

METTRE FIN À LA TERREUR

Avec les événements du 11 septembre 2001 à New York, à Washington et en Pennsylvanie, les conflits qui perturbent le monde se sont répandus en Amérique du Nord. La tragédie qui s'est produite ce jour-là a fait quelque 3 500 morts et des centaines de blessés graves. Les attaques ont eu lieu aux États-Unis mais leurs répercussions ont été planétaires. Les victimes venaient de tous les continents et représentaient de nombreux groupes ethniques et religions.

Les Canadiens ont été profondément touchés par cette tragédie. Le même jour, partout au pays, des citoyens ont ouvert leurs collectivités et leurs foyers pour accueillir quelque 33 000 passagers déroutés vers le Canada après la fermeture de l'espace aérien des États-Unis. Quelques jours plus tard, nous étions 100 000 à nous rassembler devant le Parlement à Ottawa pour honorer la mémoire des victimes, dont 23 Canadiens.

La réplique du Canada à ces attaques a été rapide et vigoureuse. Le premier ministre Jean Chrétien a immédiatement créé le Comité ministériel spécial chargé de la sécurité publique et de l'antiterrorisme et le ministre des Affaires étrangères John Manley a été nommé pour le diriger. Le Comité a aussitôt pris des mesures, y compris l'affectation de crédits pour l'acquisition de nouvelles technologies et de personnel afin de renforcer la sécurité nationale. Par la suite, un montant supplémentaire de 7,7 milliards de dollars a été attribué à cette fin dans le cadre du budget de 2001.

Bien que nous ayons déjà l'un des systèmes aériens les plus sécuritaires du monde, le Canada a accru la sécurité dans les avions et les aéroports. Le gouvernement fédéral a aussi déposé un projet de loi omnibus dans le but de fournir aux autorités concernées les outils nécessaires pour démanteler les réseaux terroristes.

Suivant la résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada a été l'un des premiers pays à geler les avoirs des terroristes et à entraver la collecte de fonds à des fins terroristes. Le Canada, qui a

déjà ratifié 10 des 12 conventions de l'ONU contre le terrorisme, pourra maintenant ratifier les deux autres.

Le Canada a appuyé sans équivoque le recours à l'article V de la charte de l'OTAN. Nous jouons un rôle important dans la coalition dirigée par les États-Unis. Dans ce qui constitue le plus grand déploiement de forces militaires canadiennes depuis la guerre de Corée, près de 3 000 hommes et femmes, ainsi qu'un appui naval et aérien, participent à l'effort international contre Oussama ben Laden, son réseau Al-Qaeda et les talibans en Afghanistan. De ce nombre, 750 militaires seront déployés dans la région de Kandahar d'ici la mi-février.

La lutte internationale contre le terrorisme se fait aussi dans le cadre du G8 — dont le Canada a assumé la présidence en janvier 2002 — ainsi qu'au sein d'organisations aussi diverses que la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Organisation des États américains, le Commonwealth et la Francophonie. L'appartenance du Canada à toutes ces institutions lui permet de renforcer partout le message de la coalition internationale.

Dans ce numéro, *Canada — Regard sur le monde* décrit les mesures prises par le Canada à la suite des attaques du 11 septembre pour assurer la sécurité de ses citoyens et de ses frontières, et fait le bilan de sa contribution au sein de la coalition internationale. Nous nous penchons aussi sur l'esprit de solidarité dont ont fait preuve les Canadiens et les Canadiennes lors de ce qui fut l'un des plus tragiques événements de notre époque. 🍁

photo : CANAPRESS